

Troisième édition des



Trophées
de l'adaptation
au changement
climatique
ARTISAN

APPEL A CANDIDATURES



L'Agence de la transition écologique (ADEME), en co-organisation avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, lance la 3^e édition des « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » et invite tous les porteurs de projet de solutions fondées sur la nature à y candidater, selon les modalités décrites ci-après.

Le climat français est déjà en train de changer et ces changements vont se poursuivre

En France, le dérèglement climatique est déjà une réalité : le territoire de l'Hexagone s'est réchauffé de 2,2°C sur la décennie 2015 – 2024 par rapport à l'ère préindustrielle¹. Les évolutions du climat en cours et à venir portent essentiellement sur :

- une hausse des températures plus forte que la moyenne mondiale
- des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses
- des modifications du régime des précipitations, avec des précipitations extrêmes comme des sécheresses extrêmes
- une hausse du niveau de la mer
- une intensification des cyclones.

Les impacts du changement climatique

De nombreux impacts sont déjà observés sur le territoire français : inondations (à l'hiver 2023 dans le Pas-de-Calais, en janvier 2025 en Ille-et-Vilaine), sécheresses prolongées (dans les Pyrénées Orientales), submersions marines et érosion côtière, ouragans dans les Outre-Mer (Chido à Mayotte cette année...). Ceux-ci sont et seront très variables d'un territoire à l'autre, du fait du contexte géographique, socio-économique ou culturel. On n'adapte pas de la même manière un territoire de plaine ou un territoire de montagne, une ville ou une commune rurale. L'adaptation au changement climatique doit donc être pensée à l'échelle locale, pour répondre à la spécificité du territoire, aux secteurs concernés et aux acteurs associés.

☞ Pour en savoir plus, consultez le site du [Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#).

Les écosystèmes, à la fois impactés par le changement climatique et sources de solution

Le changement climatique est le troisième facteur d'érosion de la biodiversité selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)) après le changement d'usage des terres et des mers, et l'exploitation directe des organismes vivants et des ressources naturelles. Il modifie en effet les conditions physiques des milieux naturels (températures, précipitations, etc.) et perturbe les organismes vivants, dont la capacité d'adaptation aux transformations de leurs habitats est très inégale.

Or, les interactions entre les organismes vivants et leur milieu contribuent à réduire les impacts du changement climatique : la présence d'arbres a un effet rafraîchissant sous l'effet de l'évapotranspiration et la production d'ombrage ; l'activité biologique (animale, végétale, champignons, bactéries....) des sols lui confère des propriétés en matière de capacité d'infiltration et de rétention de l'eau, ainsi que de résistance vis-à-vis des phénomènes d'érosion ; certaines infrastructures vivantes marines ou littorales constituent des barrières permettant de freiner la houle... Les écosystèmes peuvent ainsi être sources de services pouvant contribuer à notre adaptation vis-à-vis de différents impacts climatiques.

Plus globalement, les cycles du carbone et de l'eau sont intrinsèquement liés : nuire à la biodiversité impacte in fine les puits de carbone naturels, et réciproquement. Lutte contre le dérèglement climatique et protection de la biodiversité sont donc indispensables et indissociables l'une de l'autre.

¹ [Rapport annuel Grand public 2025 — Haut Conseil pour le Climat](#)

Les Solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature ([SfN](#)) ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature ([UICN](#)) comme étant les « *actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ». Certaines d'entre elles permettent plus spécifiquement de répondre à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les mangroves dans les territoires ultramarins permet de recréer une protection naturelle contre de nombreux aléas climatiques (risques de submersion marine, cyclones, etc.) et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours. En conséquence, préserver, restaurer et améliorer la gestion des écosystèmes contribuent à accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les SfN présentent ainsi l'intérêt de contribuer aussi bien aux enjeux climat qu'aux enjeux biodiversité. Des acteurs publics, privés et associatifs se mobilisent et développent des Solutions fondées sur la Nature pour préparer leurs territoires au changement climatique. Ces projets ont vocation à être mis en lumière pour inciter d'autres acteurs français à s'engager à leur tour.

Pour cela, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Accord de Paris, le 12 décembre 2025, l'Agence de la transition écologique (ADEME), en co-organisation avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, lance la 3^e édition des « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Life ARTISAN.

Ce concours national récompense des projets exemplaires d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature (SFN). Les solutions fondées sur la nature mobilisent le fonctionnement naturel des écosystèmes pour diminuer les vulnérabilités liées aux risques climatiques, et préserver la biodiversité.

 Le climat change, adaptons-nous avec la nature	<p>ARTISAN, un projet Life sur 8 ans pour favoriser le déploiement des « Solutions fondées sur la Nature » dans les territoires français</p> <p>Pour en savoir plus, consultez le site du projet Life ARTISAN</p>
--	---

Qui peut se porter candidat aux Trophées ?

Ce concours s'adresse aux acteurs publics et socio-économiques ayant mis en œuvre, sur le territoire français de l'Hexagone et des Outre-mer, un projet d'adaptation au changement climatique s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature (SFN). Les solutions fondées sur la nature mobilisent le fonctionnement naturel des écosystèmes pour diminuer les vulnérabilités liées aux risques climatiques, et préserver la biodiversité.

Il peut s'agir des acteurs suivants :

- Collectivités territoriales, EPCI, EPTB, syndicats mixtes, autres établissements publics,
- Sociétés d'économie mixte, entreprises, fédérations et organisations professionnelles,
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et ONG,
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Gestionnaires de sites et d'espaces naturels...

Quelles projets sont éligibles au concours ?

Une candidature éligible présente un projet qui :

- est porté par l'une des cibles du concours présentées ci-avant ;
- contribue à la fois à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration de l'état de la biodiversité de la biodiversité ;
- est déjà réalisé ou en cours de réalisation à condition que des premiers résultats soient mesurables ;
- s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de long terme
- peut répondre à plusieurs types d'objectifs :
 - ➔ Les projets de la **Catégorie 1 « Adaptation des territoires et des populations »** s'appuient sur les SfN pour protéger les personnes, les biens et les infrastructures face à un type d'impact du changement climatique identifié sur leur territoire (ex : prévenir les risques inondations, d'érosion et de submersions marines, les feux de forêts ; lutter contre les îlots de chaleur, la sécheresse...).
 - ➔ Les projets de la **Catégorie 2 « Adaptation des filières économiques et des modes de production »** s'appuient sur les SfN pour réduire la vulnérabilité de la chaîne de valeur des acteurs et des filières économiques ou favoriser l'évolution des pratiques de production, ou encore le développement économique face au changement climatique (ex : filières ou acteurs des secteurs agricole et alimentaire, touristique, pêche et aquaculture, forêt et bois, bâtiment et immobilier...)
 - ➔ Les projets de la **Catégorie 3 « Adaptation des modes de gestion des écosystèmes »** s'appuient sur les SfN pour favoriser le maintien ou le développement de fonctions rendues par les écosystèmes face au changement climatique (ex : restaurer des écosystèmes aquatiques – zones humides/berges/marais/étangs ; améliorer la qualité des sols ; préserver des écosystèmes forestiers, montagnards, littoraux – dunes, mangroves...).
 - ➔ Un **Prix Spécial « Gouvernance »** pourra également récompenser une démarche ambitieuse et novatrice d'association des parties prenantes (citoyens, associations, entreprises et autres acteurs du territoire).

NB : Un même candidat peut présenter un ou plusieurs dossier(s) de candidature, mais seulement un dossier par catégorie de prix.

Quelles sont les étapes de sélection des candidatures ?

La sélection des gagnants du concours se déroule en 3 temps :

1. Un jury de recevabilité est chargé de valider la recevabilité des candidatures.
2. Un jury de présélection est chargé d'identifier, parmi les dossiers de candidature de chaque catégorie, une sélection des dossiers à auditionner.
3. Pour chaque catégorie, un jury de désignation du/des lauréat(s) est chargé de sélectionner le(s) lauréat(s) de la catégorie.

Quels sont les critères d'appréciation pris en compte ?

Les critères d'appréciation des projets sont les mêmes pour toutes les catégories et le Prix spécial tout au long du processus du concours, et portent sur :

- les résultats du projet en matière d'adaptation au changement climatique ;
- les résultats en matière d'amélioration de l'état de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes ;
- l'exemplarité dans la mise en œuvre du projet (y compris sur les aspects de gouvernance et d'association des parties prenantes)
- la durabilité supposée du projet après sa période de mise en œuvre ;
- la reproductibilité du projet dans d'autres territoires.

Quelles sont les récompenses pour les lauréats du concours ?

Les lauréats de l'Hexagone et des Outre-mer de chaque catégorie de Prix et, le cas échéant, du Prix spécial, bénéficieront des récompenses suivantes :

- un Trophée et une publication thématique ;
- la prise en charge de vos frais de transport pour venir assister à l'évènement européen du Forum Adaptation & Nature, organisé par l'OFB et les partenaires du projet Life ARTISAN, qui aura lieu les 7 et 8 juillet 2026 à Rennes. Vous pourrez ainsi participer à la cérémonie de remise des prix dans le cadre de la plénière d'ouverture et prendre la parole à cette occasion, mais aussi lors des ateliers de partage d'expériences qui suivront ;
- une valorisation de votre projet (actions presse, vidéo de promotion, publication dédiée...) ;
- l'organisation d'un rendez-vous avec les référents de la Mission Adaptation France
- en fonction de vos besoins et des possibilités de l'Agence, la prise en charge par l'ADEME d'une formation pour un membre de votre équipe sur un volet transversal d'un projet d'adaptation SFN.

Quelles sont les modalités de participation ?

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site des Trophées (rubrique – Participez !) :

☞ <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/participez/>

En cas de dysfonctionnement du téléchargement ou de difficultés informatiques quelconques, les dossiers peuvent être envoyés sur demande à toute personne intéressée à :

☞ juliette.sevigny@langevin.eu

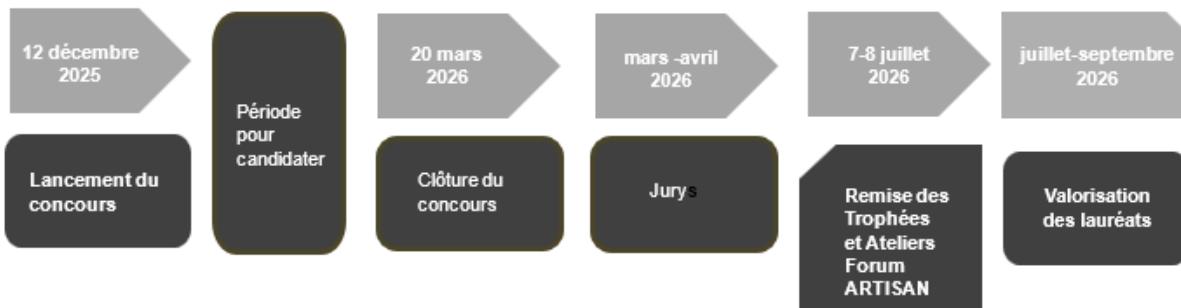
2. Remplir le dossier de candidature, composé de la fiche-résumé et du formulaire

- *La fiche-résumé doit être remplie en caractères noirs sans dépasser un recto-verso*
- *Le formulaire doit être rempli en caractères noirs sans dépasser le nombre de pages prescrit pour répondre aux questions (7-8 pages maximum pour le formulaire - hors visuel).*
- *La candidature peut être illustrée par 5 visuels légendés maximum (carte ; photo ; schéma ; liens vidéo...)*

NB : Les dossiers doivent obligatoirement être complétés en français.

3. Déposer sur le site des Trophées, impérativement avant 22h00 le vendredi 20 mars 2026 (UTC-00:00), sur la page : www.trophees-adaptation-Life-ARTISAN.com/participez les éléments du dossier de candidature :
 - a) le dossier de candidature complété
 - b) les éléments complémentaires (carte ; photo ; images ; liens vidéo...)
 4. Valider le dépôt du dossier de candidature (après validation, un pop-up de confirmation apparaîtra automatiquement sur la page de candidature).
 5. Après l'analyse des dossiers par les jurys, si votre candidature est présélectionnée, vous serez convoqués à une audition organisée par le jury de désignation du lauréat pour chaque catégorie du concours (audio/vidéoconférence).
- NB : les candidatures non retenues seront averties par mail.*
6. Si votre candidature est désignée lauréate, votre structure sera conviée à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 7 juillet 2026 à Rennes, à l'occasion de l'évènement européen du Forum Adaptation & Nature, organisé par l'OFB et les partenaires du projet Life ARTISAN.

Quelles sont les dates clés du concours ?



Où se trouvent les autres documents du concours ?

Le retrait du dossier de candidature et du règlement du concours se fait par téléchargement gratuit à partir du site des Trophées :

☞ [https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/participez/](http://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/participez/)

Pour toute question, contactez-nous !

Toute demande de renseignement concernant les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » peut être adressée aux animateurs du concours via :

- e-mail : juliette.sevigny@langevin.eu
- ou le formulaire de contact sur le site : [https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/contact/](http://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/contact/)